

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 7 décembre 2011 à 20h00 à la salle municipale au 1380, route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Jocelyne Larose, district 4
Monsieur Lucien Thibodeau, district 5
Madame Danielle Desrochers, district 6.

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 heures.

11-12R-686 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Charron

Et résolu que l'ordre du jour du 7 décembre 2011 soit adopté avec :

- Le retrait du point 20. Acquisition du lot 3 683 137 - lac Thibodeau;
- L'ajout du point 51, avant la levée de la séance, Développement et paix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-687 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 NOVEMBRE 2011

Attendu que le procès-verbal a été préalablement transmis aux membres du conseil;

Il est proposé par madame Jocelyne Larose
Appuyé par monsieur Stéphane Breault

Et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2011 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période des questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

11-12R-688 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Manon Desnoyers
Et résolu que :

- Le conseil approuve les listes des comptes à payer aux fournisseurs totalisant 477 808.34 \$;
- Et en autorise le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-689 ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2011

Il est proposé par madame Jocelyne Larose
Appuyé par madame Danielle Desrochers

Et résolu que le conseil approuve les listes des comptes payés durant le mois de novembre pour un montant de 106 837.19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-690 DÉCLARATION DES ÉLUS - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les membres du conseil doivent signer une déclaration dans laquelle ils s'engagent à exercer leur fonction dans le respect du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Julienne et à respecter les règles applicables après la fin de leur mandat;

Attendu que tous les membres du conseil ont signé ladite déclaration;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Manon Desnoyers

Et résolu que le conseil accepte le dépôt de la déclaration des membres du conseil faite en vertu de l'article 49 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-691 INTERDICTION DE CIRCULATION DE CAMIONS RUE JOSÉE ET CHRISTIAN (NO TRUCK)

Considérant que des transporteurs utilisent les rues Josée et Christian comme route de transition;

Considérant que ces camions pourraient utiliser la 337;

Considérant que le passage de véhicules lourds endommage considérablement la chaussée;

Considérant que la réfection de ces rues est à la charge de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par madame Jocelyne Larose

Appuyé par monsieur Lucien Thibodeau
Et résolu que :

- Les rues Josée et Christian soient des rues avec interdiction de passage de véhicules lourds;
- Le conseil autorise le directeur des travaux publics à installer les pancartes à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-692

CONTRAT DÉNEIGEMENT

Considérant que la Municipalité doit faire appel à des entreprises externes pour le déneigement de certaines rues inaccessibles à l'équipement de déneigement de la Municipalité;

Considérant qu' il y a lieu d'officialiser l'octroi de ces contrats;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Stéphane Breault
Appuyé par madame Manon Desnoyers

Et résolu que la Municipalité octroie aux entreprises suivantes le déneigement de certaines rues de la Municipalité selon les coûts suivants, plus les taxes applicables:

1 ^{ère} Avenue Lac des Pins	Gazons verts	900 \$
2 ^e Avenue ~ Lac des Pins	Gazons verts	600 \$
Chemin Ricard	J.L. Péloquin	750 \$
Chemin Rive-Nord	J.L. Péloquin	350 \$
Chemin des Buissons	J.L. Péloquin	300 \$
Chemin Le Royer	J.L. Péloquin	600 \$
Chemin Hironnelle	J.L. Péloquin	600 \$
Chemin Végas	J.L. Péloquin	1 800 \$
Chemin Montrose	J.L. Péloquin	300 \$
Chemin Turret	J.L. Péloquin	300 \$
Brie	J.L. Péloquin	300 \$
Grande Côte/ Croissant/ Nelligan	Ferme Guy Rivest	1100 \$
Montée Cadot	Fermes A. Collin	3066 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-693

EMBAUCHE DES CHAUFFEURS SURNUMÉRAIRES

Considérant que la Municipalité, par sa résolution 11-08X-503 a autorisé la procédure d'appel de candidature pour des chauffeurs surnuméraires affectés aux activités de déneigement;

Considérant que le directeur des travaux publics a procédé à l'évaluation des candidatures par des tests d'aptitudes;

Considérant que la Municipalité désire procéder à l'embauche de tels chauffeurs;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Jocelyne Larose
Et résolu que :

- Le conseil autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de chauffeurs temporaires affectés aux opérations d'entretien hivernal des voies de circulation :
 - Georges St-Pierre
 - Philippe Doucet
 - Marcel Gariépy
 - François Vaillancourt
 - Philippe Morin
 - Gérald Rivest
 - Alain Pinard
 - Robin Laroche
- Les employés ci-hauts cités sont encadrés par les articles de la convention collective des cols bleus touchant les employés temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-694 EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SAISONNIERS - VOIRIE

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par madame Danielle Desrochers

Et résolu que le conseil de Municipalité embauche M. Jocelyn Lépine pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 15 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-695 INSTALLATION D'UN ARRÊT (ANGLE MCGILL ET GRAND DUC)

Considérant que pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons, il y a lieu d'implanter un arrêt à l'angle du chemin McGill et de la rue Grand Duc;

Il est proposé par monsieur Stéphane Breault
Appuyé par madame Manon Desnoyers

Et résolu que le conseil mandate le directeur des travaux publics à procéder à l'installation d'un arrêt à l'angle des rues précitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-696 337 NORD - DEMANDE DE LIMITATION DE VITESSE

Considérant que la limite de vitesse est variable sur le tronçon de la 337 Nord situé entre la halte verdure et la montée Hamilton;

Considérant que cette route possède plusieurs rues transversales accédant directement à la 337 Nord;

Considérant que cette zone est commerciale et industrielle à fort achalandage;

Considérant que le conseil veut assurer la sécurité de ses citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lucien Thibodeau
Appuyé par madame Manon Desnoyers

Et résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne demande au ministère des Transports de modifier la limite de vitesse à 70 km/h sur le tronçon de la 337 Nord situé entre les limites de la halte verdure (fin de la zone à 50 km) et l'intersection de la montée Hamilton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-697 CERTIFICAT DE PAIEMENT - PAYSAGISTE S. FORGET

Considérant que par la résolution 11-09X-580, le conseil a autorisé des travaux de remplacement d'un égout domestique sur la rue Aumont;

Considérant que ces travaux sont maintenant terminés;

Considérant la recommandation de paiement de LBHA;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Charron

Et résolu que le conseil autorise le paiement d'un montant de 38 962.35 \$, taxes incluses, à Paysagiste S. Forget Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-698 REMPLACEMENT DE LA SOUFFLANTE NO. 1

Suite à la recommandation d'Aquatech,

Il est proposé par monsieur Lucien Thibodeau
Appuyé par monsieur Stéphane Breault

Et résolu que le conseil autorise le remplacement de la soufflante no. 1 servant à l'aération des étangs aérés à l'usine d'épuration pour un montant de 6 486 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-699 VENTE DU LOT 3 442 192

Considérant que la Municipalité a acquis, par vente par shérif, le lot 3 442 192, identifié sous le matricule 8490-34-6129;

Considérant que ce lot n'est d'aucune utilité municipale;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre d'achat en regard de ce terrain;

Considérant que la valeur au rôle de ce terrain est de 3 400 \$;

En conséquence,

Il est proposé par madame Jocelyne Larose
Appuyé par madame Danielle Desrochers
Et résolu que la Municipalité:

- Autorise la vente du lot 3 442 192, identifié sous le matricule 8490-34-6129, à Mme Jeanne Thériault pour un montant de 5 000 \$;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié à intervenir entre les parties, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-700

RADIATION DE TAXES - 8887-35-1485

Considérant que la Municipalité a acquis, lors de la vente par shérif tenue le 31 mars 2011, l'immeuble désigné sous le matricule 8887-35-1485;

Considérant que le jugement de distribution n'a pas permis le recouvrement de taxes impayées;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Charron

Et résolu que la Municipalité procède à la radiation des taxes impayées en regard du matricule 8887-35-1485 et s'élevant à 1 719.39 \$ plus les intérêts courus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-701

RADIATION DE TAXES - 8796-02-5541

Considérant que la Municipalité a acquis, lors de la vente par shérif tenue le 31 mars 2011, l'immeuble désigné sous le matricule 8796-02-5541;

Considérant que le jugement de distribution n'a pas permis le recouvrement de taxes impayées;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Jocelyne Larose

Et résolu que la Municipalité procède à la radiation des taxes impayées en regard du matricule 8796-02-5541 et s'élevant à 5 891.85 \$ plus les intérêts courus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-702

ACQUISITION DE RUES - RUE YVES

Considérant que M. Maurice Grenier a informé le conseil de son intention de céder la rue Yves, lot 4 083 206, à la Municipalité;

Considérant que cette rue est entretenue par la Municipalité depuis 1991;

Considérant le rapport positif de M. Michel Moreau, directeur du développement et des infrastructures;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lucien Thibodeau

Appuyé par madame Manon Desnoyers

Et résolu que :

- Le conseil accepte la cession du lot 4 083 206 de M. Maurice Grenier en faveur de la Municipalité;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à cette cession;
- Mandate le notaire M^e Guy Hébert pour procéder à la transaction, les frais afférents à cette transaction étant à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-703

RECHERCHE DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Considérant que selon le rôle d'évaluation en vigueur, Mme Lucienne Quesnel est propriétaire des lots 4 083 125 – 4 305 185 – 4 080 968 – 4 080 943 et 4 080 942;

Considérant que le lot 4 080 968 est connu sous le nom de Lac Sainte-Julienne;

Considérant que ce lot nécessite une intervention rapide suite à l'affaissement d'une portion du terrain et à l'effondrement d'une partie de la conduite drainant le lac;

Considérant que la Municipalité a été informée que la propriétaire est décédée;

Considérant que la Municipalité ne peut intervenir sur un terrain privé;

Considérant l'urgence de la situation;

En conséquence,

Il est proposé par madame Jocelyne Larose

Appuyé par madame Manon Desnoyers

Et résolu que le conseil mandate la firme Dunton Rainville pour :

- Faire l'analyse des titres de propriété des lots ci-hauts cités;

- Récupérer les taxes impayées sur les matricules 8891-29-6786, 8891-59-6859, 8892-51-2810, 8892-43-1154 et 8892-43-0649, lesdits matricules correspondant aux lots ci-hauts mentionnés;
- Établir un moyen de procéder à une intervention le plus rapidement possible sur le lot 4 080 968;
- Enclencher le processus d'acquisition par la Municipalité dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-704

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ET D'OUVERTURE DE RUES

Considérant que la Municipalité désire adopter une politique de développement domiciliaire et d'ouverture de rues;

Considérant l'offre de service reçue de la firme Plania;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Stéphane Breault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Charron

Et résolu que le conseil mandate la firme Plania pour l'élaboration d'une politique de développement domiciliaire et d'ouverture de rues tel que proposée dans l'offre de service déposée le 31 octobre 2011 pour un montant de 16 300 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-705

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 16 NOVEMBRE 2011

Il est proposé par monsieur Stéphane Breault
Appuyé par madame Manon Desnoyers

Et résolu que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-706

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2786, MCGILL

Attendu qu' une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 2786, chemin McGill en vertu de l'article 63 du Règlement de zonage 377 en regard d'un angle de 18° plutôt que 10°;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 16 novembre 2011 a fait la recommandation d'accepter cette demande portant le numéro 2011-DM-019;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Stéphane Breault
Appuyé par madame Danielle Desrochers

Et résolu d'accorder la demande de dérogation mineure pour le 2786, chemin McGill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-707

PIIA - 1539-1545, RUE ÉDOUARD

Attendu qu' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée, sous le numéro 2011-PIIA-015, pour le 1539-1545, rue Édouard pour :

- Changer le revêtement extérieur de la façade en vinyle blanc;
- Changer une porte selon les mêmes dimensions;
- Peinturer les garde-corps, les murs en bois et les poteaux.

Attendu que le CCU a étudié ce dossier le 16 novembre dernier et recommande d'accepter cette demande;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par madame Jocelyne Larose

Et résolu que le conseil accepte la demande de PIIA portant le numéro 2011-PIIA-015 pour le 1539-1545, rue Édouard avec les conditions suivantes :

- Le revêtement sera installé à l'horizontal;
- La couleur du revêtement sera la même à la grandeur du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-708

PIIA - 2380, RUE NAPOLÉON

Attendu qu' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée, sous le numéro 2011-PIIA-016, pour le 2380, rue Napoléon pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée;

Attendu que le CCU a étudié ce dossier le 16 novembre dernier et recommande d'accepter cette demande;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par monsieur Stéphane Breault
Et résolu que :

- Le conseil accepte la demande de PIIA portant le numéro 2011-PIIA-016 pour le 2380, rue Napoléon avec les conditions suivantes :
- L'aménagement paysager devra être fait avec de la tourbe, des arbres, des arbustes et des pierres décoratives dans les 18 mois suivant l'émission du permis de construction;

- Le stationnement asphalté sera de 8,5 mètres de large par 8 mètres de profondeur maximum, le reste sera aménagé avec de la végétation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-709 APPROBATION D'UN PROJET DE LOTISSEMENT POUR LA ZONE PI-1

Considérant le dépôt d'un projet de lotissement pour le lot 4 281 384, émis par Dazé et associés, enregistré sous les minutes 1756, dossier 44599 a été déposé;

Considérant que ce projet respecte la réglementation en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par madame Jocelyne Larose
Appuyé par monsieur Stéphane Breault

Et résolu que le conseil approuve le projet de lotissement du lot 4 281 384 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-710 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 828-11 - ESCALIERS EXTÉRIEURS

Monsieur Stéphane Breault donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter le Règlement 828-11 modifiant le Règlement de construction n° 379 à l'égard des dispositions applicables aux escaliers extérieurs et le Règlement de zonage n° 377 à l'égard des dispositions applicables à toutes les zones. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

11-12R-711 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 828-11 (ESCALIERS EXTÉRIEURS)

Canada
Province de Québec
MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Julienne

PROJET DE RÈGLEMENT 828-11

PROJET DE RÈGLEMENT 828-11 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 379 AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESCALIERS EXTÉRIEURS ET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 377 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESCALIERS EXTÉRIEURS.

Attendu que l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation d'urbanisme relativement au zonage;

Attendu que l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa

réglementation d'urbanisme relativement à la construction;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par monsieur Stéphane Breault, à la séance du 7 décembre 2011;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Danielle Desrochers

Et résolu qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne et il est, par le présent Règlement 828-11 décrété ce qui suit :

Article 1

L'article 23 intitulé « Dispositions applicables aux escaliers extérieurs » du chapitre 3 sur les dispositions régissant la construction du Règlement de construction n° 379, est abrogé.

Article 2

L'article 63 du chapitre 4 sur les dispositions applicables à toutes les zones du Règlement de zonage n° 377 est modifié par l'ajout de l'article 63.1 suivant :

Les escaliers extérieurs sur la façade et sur les côtés d'un bâtiment sont prohibés pour tout étage autre que le rez-de-chaussée, à l'exception des escaliers extérieurs en béton coulé en façade pour les bâtiments de trois (3) étages et plus.

De plus, l'escalier doit être séparé par un palier situé entre le tiers (1/3) et les deux tiers (2/3) de la course entre le niveau du sol et l'étage. Également, ce palier doit avoir deux (2) accès symétrique menant au niveau du sol dont l'angle se situe entre 45 et 90 degrés.

Les escaliers de sauvetage métalliques sont permis sur les côtés et sur l'arrière d'un bâtiment.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent Règlement 828-11 entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le
Adoption du projet de règlement le
Assemblée publique de consultation le
Adoption du règlement final le
Publication faite le

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

11-12R-712

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 379 CONCERNANT LES DISPOSITIONS SPÉCIALES POUR LES FONDATIONS

Madame Manon Desnoyers donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle présentera ou fera présenter un règlement

modifiant le Règlement de construction n° 379 à l'égard des dispositions applicables aux fondations de bâtiments. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

11-12R-713 AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 377 CONCERNANT LA SUPERFICIE MINIMALE DES BATIMENTS PRINCIPAUX

Madame Danielle Desrochers donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 377 à l'égard des dispositions applicables à la superficie minimale des bâtiments principaux. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

11-12R-714 ABOLITION DU POSTE DE DIRECTRICE DE L'URBANISME

Il est proposé par madame Jocelyne Larose
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Charron

Et résolu que la Municipalité abolisse le poste de directeur du Service d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-715 EMBAUCHE D'UN CONCIERGE À TEMPS PARTIEL

Considérant que l'employeur utilise les services de firme externe pour l'entretien de certains de ses bâtiments;

Considérant qu' il est du désir de l'employeur de faire effectuer ces tâches par un employé syndiqué;

Considérant que l'employeur désire procéder à la création d'un poste de concierge à temps partiel;

Considérant que les besoins de l'employeur sont de 32 heures par semaine;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Jocelyne Larose

Et résolu que :

- La Municipalité crée un poste de concierge à temps partiel et nomme M. John Colarosa à ce poste;
- Cette nomination est effective à partir du 12 décembre 2011;
- Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat des cols bleus pour confirmer la création de ce poste et les conditions s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-716 ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DU TECHNICIEN EN LOISIRS

Considérant qu' en vertu de la résolution 11-11R-683, le maire et la directrice générale étaient autorisés à procéder à l'embauche d'un technicien en loisirs;

Considérant qu' en vertu de cette autorisation, M. Steve Lespérance a été embauché en date du 14 novembre 2011;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par monsieur Stéphane Breault

Et résolu que le conseil entérine l'embauche de M. Steve Lespérance à titre de technicien en loisirs, selon les conditions édictées dans la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat des cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-717 DEMANDE DE REPORT DE VACANCES (LOISIR ET VOIRIE)

Considérant que la Municipalité a adopté une *politique d'avantages et de bénéfices du personnel cadre*;

Considérant que cette politique ne permet le report de vacances à une année subséquente que sur entente écrite;

Considérant que la directrice des loisirs et le directeur des travaux publics désirent reporter une semaine de vacances dû en 2011 à 2012;

En conséquence,

Il est proposé par madame Jocelyne Larose
Appuyé par monsieur Stéphane Breault

Et résolu que le conseil autorise le report demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-718 REPORT DE TEMPS ACCUMULÉ

Considérant que le conseil a adopté la *politique d'avantages et de bénéfices du personnel cadre* au cours de l'année;

Considérant que plusieurs cadres ont demandé le report de temps accumulé au cours de l'année 2011;

Considérant que le report de ce temps ne peut être autorisé que sur entente écrite de la Municipalité;

Considérant qu' il n'est pas de l'intention du conseil de favoriser l'accumulation de temps supplémentaire;

En conséquence,

Il est proposé par madame Danielle Desrochers
Appuyé par madame Jocelyne Larose
Et résolu que :

- Le conseil autorise le report du temps accumulé en 2011 à l'année 2012 à titre de mesure transitoire de l'implantation de la nouvelle politique;
- Les cadres ont jusqu'au 31 janvier 2012 pour se prévaloir de congés en remplacement du temps accumulé en 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-719

PAIEMENT DE VACANCES IMPAYÉES

Considérant que M. Michel Moreau a été absent en raison d'une convalescence suite à une intervention chirurgicale d'octobre 2009 à mars 2010;

Considérant que la prise de vacances étaient alors calculées de mai à avril;

Considérant qu' à cause du surplus de travail accumulé lors de son absence, M. Moreau n'a pu s'acquitter de ses vacances avant le 30 avril 2010;

Considérant que lors de la négociation de son contrat de travail 2010-2012, il avait été entendu que ces vacances lui seraient payées;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par monsieur Stéphane Breault
Et résolu que :

- Le conseil autorise la directrice générale à procéder au paiement des vacances impayées à M. Michel Moreau pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010;
- La Municipalité récupère, à même ce versement, les sommes versées à M. Moreau à titre d'avance de salaire pendant la période d'attente du paiement de l'assurance salaire et s'élevant à 1 3 16.92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-720

APPEL DE CANDIDATURES - AGENT DE COMMUNICATION

Considérant que le conseil veut s'allouer les services d'un agent de communication afin de promouvoir la Municipalité via différents médias (page mensuelle, site web, la Belle Julienne, etc);

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Jocelyne Larose

Et résolu que la Municipalité de Sainte-Julienne :

- Créé un poste d'agent de communication;

- Autorise la directrice générale à procéder à l'affichage du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-721

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL DE NATHALIE LÉPINE

Considérant que le contrat de Mme Nathalie Lépine vient à échéance le 31 décembre 2011;

Considérant que le conseil, par sa résolution 11-09R-517, a informé Mme Lépine de la fin de son contrat;

Considérant que le conseil désire signer un nouveau contrat de travail avec Mme Lépine;

Considérant que le comité de relations de travail s'est réuni pour discuter d'un projet de contrat;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par madame Danielle Desrochers

Et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité et Mme Nathalie Lépine, lorsque le comité de relations de travail aura approuvé les clauses dudit contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-722

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL D'ANNIE DE LISIO

Considérant que le contrat de Mme Annie De Lisio vient à échéance le 31 décembre 2011;

Considérant que le conseil, par sa résolution 11-09R-519, a informé Mme De Lisio de la fin de son contrat;

Considérant que le conseil désire signer un nouveau contrat de travail avec Mme De Lisio;

Considérant que le comité de relations de travail s'est réuni pour discuter d'un projet de contrat;

En conséquence,

Il est proposé par madame Jocelyne Larose
Appuyé par monsieur Stéphane Breault

Et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité et Mme Annie De Lisio, lorsque le comité de relations de travail aura approuvé les clauses dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-723

EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR DES FINANCES, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

Considérant que le poste de directeur des finances et directeur général adjoint est vacant depuis le 17 octobre 2011;

Considérant qu' il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur des finances, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint pour exercer les fonctions qui sont dévolues à un tel officier en vertu du Code municipal et de la législation applicable;

Considérant la recommandation du comité de sélection dûment mandaté;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Jocelyne Larose
Et résolu :

1. Que madame Mélanie Réhel est nommée au poste de directrice des finances, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne, à compter du 1^{er} janvier 2012;
2. Que les conditions de travail et de rémunération de madame Mélanie Réhel sont établies suivant le contrat de travail entre la Municipalité de Sainte-Julienne et madame Réhel;
3. Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-724

ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

Considérant qu' il y a lieu de faire effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire;

Considérant que la Municipalité exige le déblaiement de la surface tous les jours avant 9h00;

Considérant que l'arrosage de la surface doit s'effectuer après 22h00, au moins trois (3) fois par semaine;

Considérant que le préposé à l'entretien doit fournir ses outils de travail;

Considérant que la Municipalité exige une surveillance du chalet 4-Vents selon l'horaire suivant :

Mercredi et jeudi de 18h00 à 21h30
Vendredi de 18h00 à 22h00
Samedi et dimanche de 12h00 à 21h00

Considérant la firme Les Gazons verts a déposé une soumission pour l'entretien et la surveillance de la patinoire;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par madame Danielle Desrochers

Et résolu que la Municipalité octroie le contrat d'entretien de la patinoire et du rond de glace et la surveillance du chalet 4-Vents pour la saison 2011-2012 à la firme Les Gazons verts Enr. pour un montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-725

TARIFICATION DE L'ACTIVITÉ « SKIONS DU PLAISIR »

Considérant que la Municipalité veut ramener l'activité « Skions du plaisir » en offrant à la population des billets de remontée pour la station Val St-Côme à bon prix;

Considérant que dans le cadre de cette activité, la Municipalité fournit un service de transport les samedis;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par madame Jocelyne Larose
Et résolu que :

- La Municipalité autorise la directrice des loisirs à organiser l'activité « Skions du plaisir » du 14 janvier au 4 mars 2012;
- Un service de transport par autobus sera offert tous les samedis;
- Le tarif appliqué pour cette activité est le suivant :

RÉSIDENTS :

Samedi : billet de remontée seulement	21 \$
Billet de remontée et transport	28 \$
Dimanche : billet de remontée seulement	25 \$

NON-RÉSIDENTS :

Samedi : billet de remontée seulement	30 \$
Billet de remontée et transport	32 \$
Dimanche : billet de remontée seulement	30 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-726

SOUPER DE L'ÂGE D'OR - ACHAT DE BILLETS

Considérant que le Club de la Bonne humeur de Sainte-Julienne (âge d'or) tiendra son souper de Noël le 11 décembre prochain;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Danielle Desrochers

Et résolu que le conseil fasse l'achat de deux billets au coût de 25 \$ chacun pour participer à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-727 DEMANDE DE PRÊT DE LOCAL - ÉCOLE DES BOUTONS D'OR

Considérant que l'école des Boutons d'or a demandé à la Municipalité l'accès au local du 2420, rue Cartier pour la réalisation d'une activité dans le cadre d'un projet spécial visant la persévérance scolaire;

Considérant que ce prêt de local est d'une durée approximative d'un mois, débutant en janvier ou février 2012;

Considérant que ce local est actuellement vacant;

En conséquence,

Il est proposé par madame Danielle Desrochers
Appuyé par monsieur Lucien Thibodeau

Et résolu que le conseil de la Municipalité prête, à titre gratuit, le local du 2420, rue Cartier à l'école des Boutons d'or pour une période estimative d'un mois, débutant en janvier ou février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-728 PAIEMENT - PROJET JEUNES EN MOUVEMENT

Considérant que le conseil, par sa résolution 11-03R-22 a adhéré au programme Jeunes en mouvement administré par le Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm;

Considérant que grâce à ce projet, la Municipalité a bénéficié de 10 jeunes qui ont travaillé à la revitalisation des berges de la rivière St-Esprit;

Considérant que la Municipalité s'est engagée dans ce projet jusqu'à un montant de 20 420 \$;

Considérant que ce projet est maintenant terminé;

En conséquence,

Il est proposé par madame Danielle Desrochers
Appuyé par monsieur Stéphane Breault

Et résolu que le conseil autorise le paiement d'une facture au montant de 13 875.44 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm pour la réalisation du projet Jeunes en mouvement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-729 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que le MDDEP a confirmé à la Municipalité l'obtention d'une aide financière maximale de

23 956.83 \$ dans le cadre du programme Climat municipalité;

Considérant qu' il y a lieu de signer une convention d'aide financière entre le MDDEP et la Municipalité de Sainte-Julienne;

En conséquence,

Il est proposé par madame Danielle Desrochers
Appuyé par madame Manon Desnoyers

Et résolu que le conseil désigne la directrice générale à titre de signataire de la convention d'aide financière ou de tout autre document subséquent à intervenir entre la Municipalité et le MDDEP dans le cadre du programme Climat municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-730

PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ - CONTRAT DE SERVICES CREL

Considérant que le MDDEP a confirmé à la Municipalité l'obtention d'une aide financière maximale de 23 956.83 \$ dans le cadre du programme Climat municipalité;

Considérant que la Municipalité, par sa résolution 10-06R-315, a octroyé le contrat de service concernant la réalisation d'un inventaire des émissions à effet de serres et l'accompagnement d'un plan d'action, conditionnellement à l'obtention de la confirmation de la subvention;

En conséquence,

Il est proposé par madame Danielle Desrochers
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Charron

Et résolu que le conseil confirme le contrat de services donné au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière pour un montant de 24 650 \$ et autorise la directrice générale à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-731

RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈS LOGIS

Attendu que partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abris ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité de Sainte-Julienne ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme Accès Logis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme Accès Logis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que les budgets du programme Accès Logis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Il est proposé par madame Jocelyne Larose
Appuyé par madame Manon Desnoyers
Et résolu de :

- Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;
- Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;
- Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme Accès Logis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-732

AUTONOMIE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par madame Danielle Desrochers
Appuyé par monsieur Stéphane Breault

Et résolu à l'unanimité des voix exprimées que la Municipalité dépose au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Mme France Landry, directrice générale est le mandataire autorisé et Mme Nathalie Lépine, directrice des loisirs est la personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-733

PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par madame Danielle Desrochers
Et résolu :

- Que la Municipalité autorise madame Nathalie Lépine, directrice des loisirs, à présenter au M.A.M.R.O.T. dans le cadre du programme d'aide financière « Infrastructures Québec-Municipalité » le projet suivant :
- Parc Intergénérationnel.

- Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet tel que demandé à la section 4 du formulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-734 DEMANDE - DÉVELOPPEMENT ET PAIX

Considérant qu' une demande de contribution financière nous est parvenue pour aider à financer un projet de stage d'initiation à la solidarité internationale;

Considérant que le conseil désire contribuer à cette cause;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par monsieur Lucien Thibodeau

Et résolu que le conseil autorise le versement d'une contribution de 100 \$ à l'organisme *Développement et paix* pour l'organisation du stage prévu à l'été 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12R-735 LEVÉE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers
Appuyé par monsieur Stéphane Breault

Et résolu que la séance soit levée à 8h52.

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-
trésorière